

Séance du 25 octobre 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjointes ; M. Laroche, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle donne pouvoir à M. le Maire, M. Lozano donne pouvoir à M. Etchegaray, Mme Bordenave donne pouvoir à Mme Ipharraguerre, Mme Boé donne pouvoir à Mme Chevrel, Mme Jeambrun donne pouvoir à Mme Gentili, M. Causse à Mme Bisauta, M. Larralde donne pouvoir à Mme Peyrucq.

ABSENTS : MM. Trunet, Casenave.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : VIE SOCIALE - Convention de mise à disposition par l'Office Public de l'Habitat au profit de la Commune de Bayonne d'un local sis, cité Le Bedat – Activité au profit de l'Association d'Aide Familiale et Sociale.

Madame Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne est membre de l'Association d'Aide Familiale et Sociale qui gère pour les 28 communes adhérentes les activités d'accueil familial (Crèche Familiale) et du Relais Assistantes Maternelles.

Considérant l'intérêt de cette association pour la commune et sa nouvelle organisation en 5 secteurs géographiques, la Ville de Bayonne se propose de lui donner des moyens en termes de locaux en vue de l'accueil de ses activités : permanences administratives destinées aux parents, regroupements d'assistantes maternelles pour des animations avec les enfants dont elles ont la garde.

Après concertation avec l'Office Public de l'Habitat un accord est intervenu avec l'association et la Commune de Bayonne pour la mise à disposition par l'établissement public précité au profit de la Ville de Bayonne d'un local préfabriqué, cadastré BC 26, sis à la Cité du Bedat.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée dont les conditions essentielles sont les suivantes :

- durée de 36 mois à compter de la fin des travaux réalisés par la Commune de Bayonne et de la remise des clés officielle par l'Office Public de l'Habitat renouvelable pour la même durée par tacite reconduction,
- à titre gratuit, les différentes charges étant acquittées par la Commune de Bayonne.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux visés ci-dessus, je vous demande d'autoriser M. le Maire à déposer un permis de construire pour la réalisation d'un auvent protégeant l'entrée du local.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.